



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 5 avril 2019, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête

Anik Bois

Odette Hébert

Gilles Ladouceur

Don Saliba

Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2019.

1.4 Inscription au congrès de l'UMQ – 9 au 11 mai 2019.

1.5 Appui à la Municipalité de Ripon – réfection de la route 321.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

2.3 Offre de service de Me Nério De Candido pour l'année 2019-2020.

2.4 Traitement des élus municipaux – avis de motion et projet de règlement.

2.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant un fonds de roulement.

2.6 Acceptation du projet déposé dans le cadre du programme d'emplois verts (horticulteur et jardinier).

2.7 Formation - adjointe au directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mars et des salaires pour la période du 17 février au 23 mars 2019.

4.2 Présentation du rapport financier pour l'année financière 2018.

4.3 Adoption de la politique révisée d'allocations et de remboursement des dépenses des élus et employés.

4.4 Autorisation à signer les protocoles d'entente et autres documents liés aux demandes de subvention autorisées par le Conseil.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

5.2 Réservation d'espace publicitaire dans le guide touristique « Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre » pour l'édition 2019-2020.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Inscription au congrès des chefs – du 18 au 21 mai à La Malbaie.

6.2 Mise sur pied d'un comité pour le programme « Bon voisin, Bon œil ».



No de résolution
ou annotation

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Approbation des dépenses liées à la subvention versée annuellement pour l'entretien des routes locales 1 et 2.
- 7.2 Attribution de contrats d'ingénierie - plans et devis requis pour le remplacement de ponceaux sur le chemin du Tour-du-Lac.
- 7.3 Location d'une pelle sur roues pour travaux de fossés et de remplacement de ponceaux.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Appel de candidatures pour le CCU – remplacement d'un membre.
- 8.2 Adoption du règlement de construction.
- 8.3 Avis de motion relatif au règlement sur les usages conditionnels.
- 8.4 Programme « Suivez la vague » - panneaux à installer et publicité sur le programme.
- 8.5 Lancement d'un appel d'offres pour la gestion des conteneurs de l'écocentre.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Rapport des activités du CDDÉ.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Compte rendu de l'activité du 2 mars 2019.
- 10.2 Préparation de l'activité « Chasse aux cocos de Pâques » du 20 avril 2019.
- 10.3 Entente avec la compagnie Écho Aloha pour la pratique de « paddle board ».
- 10.4 Présentation d'une demande de subvention à Tourisme Outaouais.
- 10.5 Lancement d'un concours pour trouver le nom du parc intergénérationnel.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Résumé de la rencontre du mois de mars.

12. DIVERS

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ajoute que l'assemblée consultative qui s'est tenue à 19 heures ce soir s'est bien déroulée.

Les gens sont repartis rassurés après avoir entendu les explications données par notre directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

1.1 Ouverture de la séance

86-04-2019 Ouverture de la séance
--

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.2 Adoption de l'ordre du jour

87-04-2019
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal

88-04-2019
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 1^{er} mars 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Inscription au congrès de l'UMQ

89-04-2019
Inscription au congrès de l'UMQ - 9 au 11 mai 2019

CONSIDÉRANT l'importance accordée par le Conseil en ce qui concerne le rôle et les responsabilités des municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, ainsi que la conseillère, Madame Chantal Crête, à participer au congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra à Québec du 9 au 11 mai 2019;

QUE les frais d'inscription de 775 \$ chacun plus les taxes, ainsi que les frais de transport et d'hébergement soient remboursés suivant la politique en vigueur;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires suivants :

- 02-11000310 « frais de déplacement »
- 02-11000454 « formation et perfectionnement ».

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Appui à la Municipalité de Ripon - réfection de la 321

90-04-2019
Appui à la Municipalité de Ripon - réfection de la route 321

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des investissements routiers 2019-2021, le ministère des Transports du Québec a prévu un projet d'asphaltage de la route 321, à partir de la route 317 jusqu'à l'entrée de la Municipalité de Chénéville;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'asphaltage devaient d'abord être exécutés à l'automne 2018, mais qu'ils ont été reportés à la prochaine période estivale 2019 (juin à août), laquelle représente également la période la plus achalandée de l'année sur cette route touristique;

CONSIDÉRANT QUE cet échéancier de réalisation des travaux est totalement inconcevable étant donné le grand nombre d'utilisateurs de cette route durant cette période touristique;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la route 321 se veut la porte d'entrée d'une région ayant un profil essentiellement touristique, ce qui peut certainement être désolant pour les municipalités du Nord de la Petite-Nation;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil endosse la démarche de la Municipalité de Ripon et s'adresse également à la Direction générale de l'Outaouais du ministère des Transports du Québec, afin que les travaux d'asphaltage prévus en période estivale 2019 sur la route 321 soient complétés avant le début des vacances de la construction, le 21 juillet prochain;

QUE retarder davantage ces travaux serait contraire au respect que les municipalités du Nord de la Petite-Nation s'attendent de la part du gouvernement, alors que la saison estivale est celle où elles accueillent des milliers de villégiateurs, touristes et visiteurs;

QU'UNE copie de la présente résolution soit acheminée à la Commission du Transport de la MRC de Papineau, aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Papineau, à la Fédération Outaouais-Laurentides de l'Union des producteurs agricoles (UPA) ainsi qu'à monsieur Mathieu Lacombe, Député de Papineau, Ministre de la Famille et Ministre responsable de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de mars ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de mars a été déposée et le maire invite la directrice générale à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.3 Offre de service de Me Nério De Candido pour l'année 2019-2020

91-04-2019

Offre de service de Me Nério De Candido pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT l'offre de services de Me Nério De Candido, avocat, d'agir à titre de conseiller juridique pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE Me Nério De Candido travaille en étroite collaboration avec un cabinet d'avocats de Montréal qui est reconnu comme l'un des chefs de file en droit municipal;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil retienne l'offre datée du 21 février 2019, soumise par Me Nério De Candido, du bureau Beaudry, Bertrand, et accepte de verser un montant forfaitaire annuel de 4 000 \$, plus les taxes applicables, pour les services qui y sont décrits;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-19000 412.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4 Traitement des élus municipaux – avis de motion et projet de règlement.

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Chantal Crête à l'effet qu'un règlement relatif au traitement des élus sera adopté à la séance ordinaire du mois de mai. Dans un même temps, le projet de règlement est déposé et elle donne quelques précisions à cet égard, notamment la procédure prévue à la Loi et la publication prochaine du résumé dans le journal local.

2.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant un fonds de roulement

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Chantal Crête à l'effet qu'un règlement sera adopté à une séance ultérieure concernant la création d'un fonds de roulement; le projet de règlement est également déposé.

2.6 Acceptation du projet déposé dans le cadre du programme d'emplois verts (horticulteur et jardinier)

92-04-2019

Acceptation du projet déposé dans le cadre du programme d'emplois verts (horticulteur et jardinier)

CONSIDÉRANT QUE le projet dans le cadre du programme d'emplois verts a été accepté;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer l'entente prévue à cet égard, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7 Formation - adjointe au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement

93-04-2019

Formations dispensées par la COMBEQ – Nathalie Gamet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil favorise et encourage la formation de ses fonctionnaires et employés, et ce, afin que ceux-ci soient correctement outillés pour exercer leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE les formations suivantes seront dispensées par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ): « L'insalubrité des bâtiments », « Émission des permis et certificats – inventaire des règles à respecter »;

CONSIDÉRANT QUE ces formations se tiendront en avril et septembre;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à participer à ces deux formations et que les frais d'inscription soient de 561,46 \$ et 300,16 \$ plus les taxes, soient payés, de même que les frais de déplacement, conformément à la politique en vigueur;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires suivants :

- 02-61000 454 pour les frais d'inscription
- 02-61000 310 pour les frais de déplacement

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. **GESTION FINANCIÈRE**

4.1 **Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires**

94-04-2019

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mars et des salaires pour la période du 17 février au 23 mars 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Liste des chèques pour le mois de mars, totalisant la somme de 68 317,09 \$ et portant les numéros 15766 à 15841;
- Liste des prélèvements totalisant la somme de 621 965,76 \$;
- Liste des salaires des employés pour la période du 17 février au 23 mars 2019, pour un montant total de 89 621,89 \$;
- Liste des salaires des élus du mois de mars 2019 pour un montant total de 7 842,81 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Claire Blais, directrice générale

4.2 **Présentation du rapport financier pour l'année financière 2018**

Madame Claire Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière fait la présentation du rapport financier, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que du rapport du vérificateur externe portant sur le sujet.

4.3 **Adoption de la politique révisée d'allocations et de remboursement des dépenses des élus et employés**

95-04-2019

Adoption de la politique révisée d'allocations et de remboursement des dépenses des élus et employés

CONSIDÉRANT QUE la politique à l'allocation et au remboursement des dépenses des élus et employés date de 2012 et est désuète;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil adopte la politique relative à l'allocation et au remboursement de dépenses des élus et des employés qui se lit comme suit;

1. **PRÉAMBULE**

- 1.1 Les employés et les élus de la Municipalité de Lac-Simon peuvent être appelés, dans l'exercice de leur fonction, à suivre des formations ou à représenter la municipalité (colloque, congrès, journée de formation,



No de résolution
ou annotation

rencontre, etc.). Ce faisant, ils ont droit à une allocation de dépense pour défrayer de façon raisonnable leurs frais de repas et d'hébergement.

1.2 Les employés et les élus qui doivent se déplacer en-dehors des limites de la municipalité pour des fins de formation, de rencontre, de colloque et autres doivent soumettre, avec leur demande de remboursement de kilométrage, le document suivant :

- du programme « Google Map » ou son équivalent, un itinéraire indiquant l'endroit de départ et le lieu de formation, de la rencontre ou du colloque, etc.
- le lieu de départ est habituellement à partir de l'hôtel de ville de la Municipalité de Lac-Simon, à moins que l'endroit réel de départ soit plus court.

1.3 Si le trajet a souvent été fait ou revient souvent durant une année, par exemple, rencontre des DG ou des OMBE à la MRC de Papineauville, il n'est pas nécessaire de présenter une feuille « Google Map » chaque fois, mais seulement lors de la première demande de l'année à cet endroit et le kilométrage doit être le même à chaque fois.

2. OBJECTIFS

Établir les dépenses permises pour la formation, les colloques, les congrès, les rencontres, etc., et les déplacements.

2.1 Assurer une saine gestion des dépenses de la municipalité.

2.2 Établir les règles qui vont régir la gestion des dépenses de frais; de déplacement; repas et hébergement.

3. POLITIQUE

3.1 L'employé ou l'élu qui a été autorisé à participer à une formation, à un colloque, à un congrès ou pour représenter la municipalité, soit par résolution ou en vertu du règlement de délégation, a droit à une allocation pour les repas pris à l'extérieur ainsi qu'un remboursement pour le kilométrage pour se rendre à l'endroit prévu.

3.2 Le coût maximal prévu pour les repas, excluant les taxes et les pourboires, est le suivant :

Déjeuner : 15,00 \$ Dîner : 20,00 \$ Souper : 30,00 \$

Dans le cadre d'un congrès ou d'un colloque pour une période de 2 jours ou plus, les dispositions prévues à l'article 3.4 s'appliquent.

Le coût payable au kilomètre est fixé à .47 cents pour l'année 2019; ce montant peut être ajusté annuellement par l'adoption d'une résolution qui est annexée à ladite politique.

L'usage d'un véhicule de la Municipalité, par les fonctionnaires et employés, est favorisé lorsque cela est possible, sans que les activités de nos services soient perturbées.

3.3 Lors d'occasions spéciales ou d'activités-bénéfiques telles que : brunch, tournoi de golf ou autres activités de collecte de fonds auxquelles la municipalité est invitée, il peut arriver que les coûts des repas dépassent le coût permis dans la présente politique pour la représentation de notre municipalité à cette activité par le maire ou un autre membre du conseil à cet événement spécial.

Sur approbation du conseil, on peut accorder une représentation d'un membre du conseil ou du maire pour le coût indiqué sur l'invitation ou la facture cependant, le coût des boissons alcoolisées n'est pas défrayé par la municipalité.

3.4 Dans le cas du remboursement des repas dans le cadre d'un congrès, le coût maximal autorisé pour les repas, par jour, est fixé à 65 \$, excluant les taxes et les pourboires, sans qu'il soit requis de déposer les pièces justificatives.

Dans le cas où la programmation prévoit un dîner ou un banquet, le montant forfaitaire journalier ne s'applique pas; à ce moment, les montants prévus à l'article 3.2 s'appliquent.



No de résolution
ou annotation

3.5 Le coût du stationnement est remboursé par la Municipalité pour chaque jour d'hébergement, de même que les frais pour des transports en taxi pour se rendre au centre des congrès où ont lieu les activités de formation.

3.6 Des pièces justificatives (reçus et itinéraire) doivent être soumises pour tout remboursement d'hébergement.

L'élu ou l'employé qui a la possibilité d'être reçu dans sa famille ou chez des amis dans la ville où a lieu l'activité a droit à une compensation de 50 \$ par jour.

4. PROCÉDURE

4.1 L'employé ou l'élu : fait la demande au conseil en justifiant la pertinence de ladite formation, colloque, congrès, rencontre, etc. Après approbation et à la suite de la formation, il fait sa demande de remboursement avec les reçus et une copie d'itinéraire internet comme « Google Map » ou équivalent;

4.2 Le DG : vérifie que la demande a été prévue au budget, sinon il effectue un virement de crédit en conséquence. Il vérifie le coût estimé des dépenses pour s'assurer que le tout soit conforme à la politique.

Après la formation, colloque, congrès, rencontre, il s'assure du paiement des dépenses en accord avec la politique et selon la demande de remboursement reçue et s'assure de vérifier si le kilométrage correspond bien à la distance parcourue et au montant demandé.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur à la date de son adoption.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4 Autorisation à signer les protocoles d'entente et autres documents liés aux demandes de subvention autorisées par le Conseil

96-04-2019

Autorisation à signer les protocoles d'entente et autres documents liés aux demandes de subvention autorisées par le Conseil

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, par l'adoption de résolutions, autorise la présentation de différentes demandes pour l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE, lorsque ces demandes sont acceptées, il est souvent requis de signer un protocole d'entente énonçant les obligations de part et d'autre;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer les protocoles d'entente liés aux demandes d'aide financière présentées, et ce, conformément aux engagements financiers prévus de parts et d'autres, ainsi que des crédits disponibles au budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de mars.

5.2 Réservation d'espace publicitaire dans le guide touristique « Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre » pour l'édition 2019-2020

97-04-2019

**Guide touristique « Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre »
Édition 2019-2020**



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le guide touristique « *Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre* » met en valeur notre région et notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE c'est un excellent produit d'accueil et de promotion pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, ce guide est distribué en 50 000 exemplaires;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 645 \$, plus les taxes, pour une page complète de publicité dans le guide touristique;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-12000 341.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Inscription au congrès des chefs - du 18 au 21 mai 2019 à La Malbaie

98-04-2019

Inscription au congrès de l'ACSIQ - du 18 au 21 mai à La Malbaie

CONSIDÉRANT l'importance de la formation du directeur du service de sécurité en incendie;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le directeur du service incendie, Monsieur Éric Drouin, soit autorisé à participer au congrès annuel de l'Association des chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra à La Malbaie du 18 au 21 mai 2019;

QUE les frais d'inscription au montant de 650 \$, incluant les taxes applicables, soient payés, de même que les frais d'hébergement et de kilométrage, conformément à la politique en vigueur;

QUE ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02-22000 454, pour l'inscription, et 02-22000 310, pour les frais de déplacement et d'hébergement.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2 Mise sur pied d'un comité pour le programme « Bon voisin, Bon œil »

99-04-2019

Mise sur pied d'un comité pour le programme « Bon voisin, Bon œil »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite participer au programme « Bon voisin, Bon œil » afin d'améliorer la protection de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, en participant à ce programme, il y a lieu de former un comité qui s'occupera de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Comité « Bon voisin, Bon œil » soit et est formé et que les personnes suivantes en fassent partie :



No de résolution
ou annotation

- Monsieur Alain Bigras
- Monsieur Marcel Landry
- Monsieur Michel Modery
- Madame Jacinthe Riendeau
- Monsieur Jonathan Turpin

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Approbation des dépenses liées à la subvention versée annuellement pour l'entretien des routes locales 1 et 2

100-04-2019

Approbation des dépenses liées à l'entretien des routes locales 1 et 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière pour l'entretien des routes locales 1 et 2, et ce, suivant le transfert de responsabilités effectué en 1993;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes pour le versement de cette aide financière de 17 965 \$ doit être faite au rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit les travaux qui sont admissibles;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil atteste que les dépenses ont été effectuées conformément au programme, et plus précisément pour du rechargement sur le chemin Simoneau;

QUE tenant compte de ces travaux, le Conseil invite le vérificateur externe de préciser au rapport financier le respect des objectifs fixés au « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » quant au versement de l'aide financière accordée.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2 Attribution de contrats d'ingénierie - plans et devis requis pour le remplacement de ponceaux sur le chemin du Tour-du-Lac

101-04-2019

Attribution de contrats d'ingénierie - plans et devis requis pour le remplacement de ponceaux sur le chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite déposer une demande d'aide financière au programme PAVL, et plus précisément pour le remplacement de ponceaux identifiés au plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à une aide financière de 75 % et qu'il est requis de déposer un dossier avec l'estimation du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de la firme N. Sigouin Infra-conseils pour la préparation de plans et devis pour le remplacement des ponceaux P005 et P008, identifiés au plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Papineau, et ce, au coût de 12 090 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-32000 411.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

7.3 Location d'une pelle sur roues

102-04-2019
Location d'une pelle sur roues

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a établi qu'une demande soit déposée au programme PAVL pour la réfection des chemins Sabourin et Haut-des-Côtes;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de ces chemins est faite par notre équipe de travail, et plus précisément le creusage des fossés et le remplacement des ponceaux;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la location d'une pelle sur roues, et ce, pour un montant n'excédant pas 12 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Appel de candidatures pour le CCU – remplacement d'un membre

103-04-2019
Appel de candidatures pour le CCU – remplacement d'un membre

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a lancé un appel de candidatures pour combler des postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Sigouin a déposé une lettre manifestant son intérêt pour l'urbanisme et son désir de siéger à ce comité;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE monsieur Éric Sigouin soit et est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour la balance du terme de la personne qu'il remplace.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Adoption du règlement de construction

104-04-2019
Adoption du règlement U-14.3 modifiant le règlement de construction U-14

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est régie par le Code municipal (LRQ, c. 27.1) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté le Règlement de construction U-14;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a formulé des recommandations formulées au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de modifier le Règlement de construction U-14 afin d'actualiser son contenu et d'améliorer la gestion des droits acquis en matière de construction dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi, ce règlement a été présenté en assemblée publique le 5 avril 2019, à 19 heures ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

LE RÈGLEMENT U-14-3 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON SOIT ET EST ADOPTÉ ET QUE CELUI-CI DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le corps de l'article 52 du Règlement de construction U-14, intitulé « Destruction et reconstruction », est modifié comme suit :

Par l'abrogation de la partie de l'article débutant par les mots « Toutefois, lorsqu'il s'agit [...] », incluant les quatre paragraphes qui suivent.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8.3 Avis de motion relatif au règlement U-16.1 modifié – usages conditionnels

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Gilles Ladouceur à l'effet qu'un règlement relatif aux usages conditionnels sera adopté à une séance ultérieure. Le projet de règlement est déposé dans un même temps et il explique qu'il s'agit d'encadrer l'usage « chenil » dans les zones 20-F et 37-F.

8.4 Programme « Suivez la vague » - panneaux à installer et publicité sur le programme

105-04-2019

Programme « Suivez la vague » - panneaux à installer et publicité sur le programme

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite sensibiliser les plaisanciers à l'importance de respecter certaines règles en matière de sécurité et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Suivez la vague » prévoit une présentation intéressante à cet égard et qu'il y a lieu d'en profiter;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil autorise l'achat de 8 panneaux « Suivez la vague » qui seront installés au débarcadère municipal et au nouvel emplacement pour la location de quais, ainsi que dans les campings et autres emplacements qui offrent une mise à l'eau;

QUE cette dépense, estimée à environ 800 \$, s'applique au poste 02-47000 643.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3 Lancement d'un appel d'offres pour la gestion des conteneurs de l'écocentre

106-04-2019

Lancement d'un appel d'offres pour la gestion des conteneurs de l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon gère un écocentre, également accessible à la population de Chénéville en vertu d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités défraient, individuellement, les coûts associés à la levée des conteneurs et à la disposition des matières;

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique pour les municipalités de se regrouper pour lancer un appel d'offres pour la levée et la disposition de ces matières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chénéville s'est montrée intéressée par cette démarche;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à lancer un appel d'offres pour la gestion des conteneurs à l'écocentre, et ce, en incluant ceux de Chénéville.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Rapport des activités du CDDÉ

Monsieur David donne quelques précisions concernant les dossiers pilotés par les membres de ce comité et mentionne brièvement les recommandations faites depuis les dernières rencontres.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Compte rendu de l'activité du 2 mars 2019

Madame Anik Bois donne un compte rendu de l'activité du 2 mars.

10.2 Préparation de l'activité « Chasse aux cocos de Pâques » du 20 avril 2019 à 13 h

Madame Bois précise les modalités de cette activité, et plus précisément en ce qui a trait à la participation des municipalités de Duhamel et Chénéville.

10.3 Entente avec la compagnie Écho Aloha pour la pratique de « paddle board »

107-04-2019

Entente pour la pratique de « paddle board » - Écho Aloha

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu concernant la possibilité d'offrir une nouvelle activité à la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Écho Aloha a transmis des informations quant aux différentes façons de dispenser ce service dès l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de l'entreprise Écho Aloha pour la saison estivale 2019, et ce, suivant le principe de redevances et rabais aux citoyens, conformément à son document de présentation;

QUE suivant cette entente, il est également convenu que la Municipalité fournira un emplacement pour l'entreposage des planches et qu'elle participera activement à la publicité de l'activité.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.4 Présentation d'une demande de subvention à Tourisme Outaouais

108-04-2019

Présentation d'une demande de subvention à Tourisme Outaouais

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Outaouais offre la possibilité de déposer des demandes d'aide financière pour la tenue d'un festival;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite bénéficier de ce programme pour réduire les coûts associés à la tenue du feu d'artifice du mois de juillet;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais pour l'activité prévue le 27 juillet prochain.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

10.5 Lancement d'un concours pour trouver un nom au parc intergénérationnel

Madame Bois explique que nous lancerons, prochainement, le concours pour trouver un nom au parc situé au 915, chemin du Tour-du-Lac.

Puisque l'acquisition de ce terrain visait à réaménager un endroit autrefois fort populaire et faire en sorte d'offrir des activités qui s'adressent à tous les âges, madame Bois indique que le nom devra avoir une résonance en ce sens.

Pour la personne dont le nom sera retenu, la Municipalité remettra un certificat cadeau de 25 \$ de chez BMR et soulignera le nom du gagnant dans sa publicité sur le site même.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Madame Chantal Crête donne quelques détails concernant la rencontre qui s'est tenue en mars, notamment la nomination d'une présidente en la personne de madame Diane Modery, d'un vice-président, monsieur Daniel Tremblay et d'une secrétaire-trésorière, madame Lise Tremblay.

12. DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

109-04-2019
Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Claire Blais
Directrice générale et sec-très.